

Sujet : [INTERNET] Contribution à l'enquête publique

De : "MIARD" <gg.miard@orange.fr>

Date : 06/12/2018 19:24

Pour : <pref-be-ep-eolienpoulignystpierre@indre.gouv.fr>

Madame, Messieurs les Commissaires enquêteurs,

Je vous adresse ci-joint un courrier concernant le projet éolien de Pouligny-Saint-Pierre.

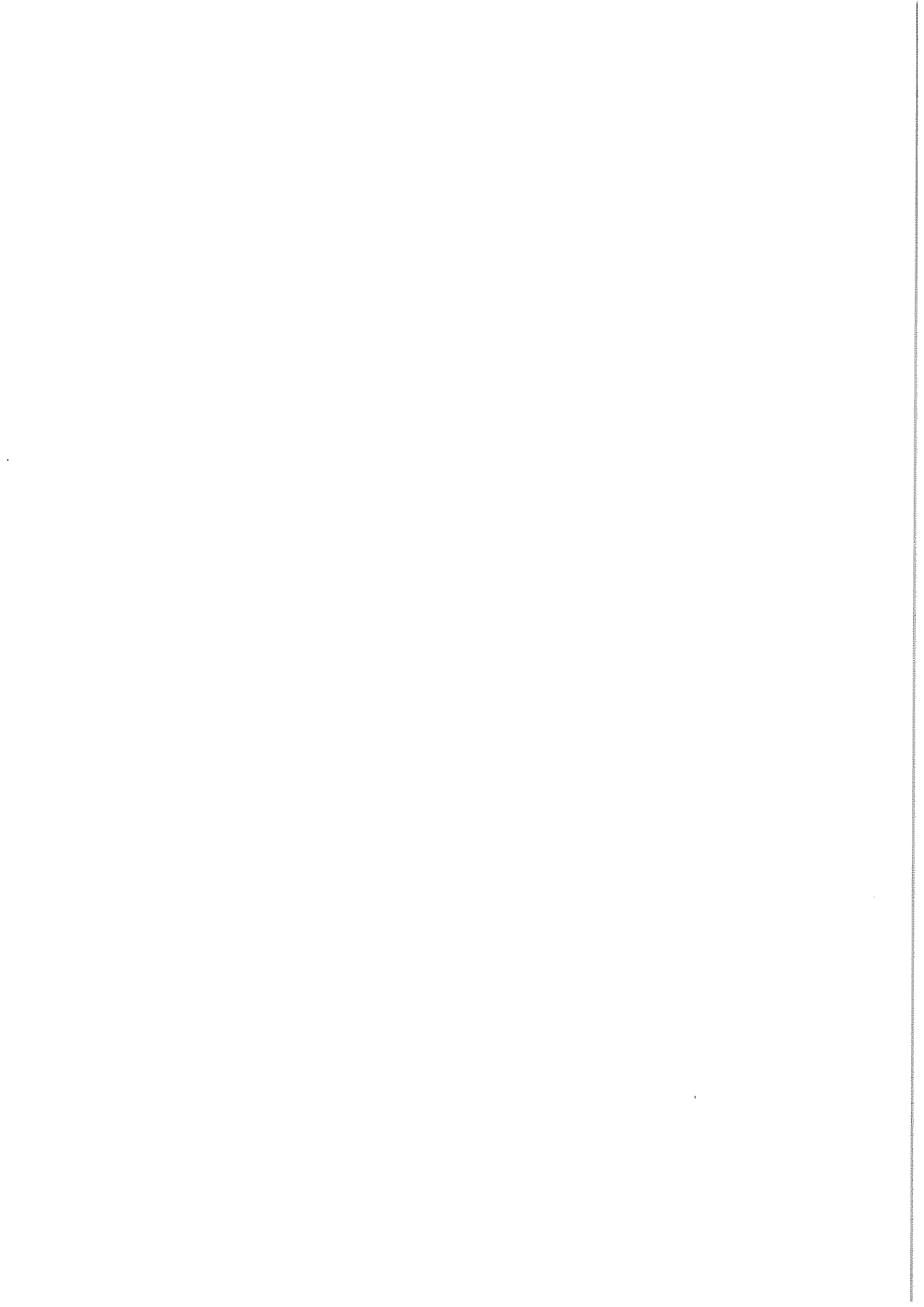
En vous remerciant par avance pour votre intérêt et avec mes meilleurs sentiments,

Gérard Miard / Mont la Chapelle

— Pièces jointes : —

CourrierComEnqu2018.pdf

30 octets



Miard Gérard
4 impasse des Vignes
Mont la Chapelle
36300 Pouligny-Saint-Pierre

Commission d'enquête publique
Projet éolien de Pouligny-Saint-Pierre
Mairie de Pouligny-Saint-Pierre
36300 Pouligny-Saint-Pierre

Mont la Chapelle, le 5 décembre 2018

Madame, Messieurs les Commissaires enquêteurs,

Tout d'abord, merci de prendre le temps de lire ce courrier et de considérer mon point de vue et mes arguments. Ils résultent de ma propre histoire et du préjudice moral que je subis ; et ils s'appuient sur des rapports, des études, des ouvrages, de personnalités connues et reconnues pour leur expertise, tant dans le domaine de l'éolien que de la conservation du patrimoine et des espèces.

Grands amateurs, avec mon épouse, de vélo, de marche, de grand air, de tranquillité..., nous avons choisi de nous installer à Mont la Chapelle pour notre retraite.

En 2009, avant de faire construire, je me suis informé auprès du Conseil municipal de Pouligny-Saint-Pierre sur d'éventuels projets susceptibles de bouleverser notre futur environnement. Goguenards, mes interlocuteurs balayèrent ma question : « **Mais, Monsieur, vous êtes ici dans le Parc naturel régional de la Brenne !** ».

Nous nous sommes donc installés, définitivement et sereinement, en août 2015.

Alors, quel choc de découvrir, au début de cette même année (à travers un tract de l'Association de Défense de l'Environnement de Sauzelles et Alentours (ADESA) déposé dans notre boîte aux lettres) que 5 aérogénérateurs devaient être implantés sur la commune de Pouligny-Saint-Pierre, à quelques centaines de mètres des dernières maisons de Mont la Chapelle ; à moins d'un kilomètre de la nôtre !

Sur tout cela, aucune communication directe, aucun message officiel. Nous avons appris plus tard que des informations circulaient, à couvert si l'on peut dire, au moment de pots, de vœux, de rencontres informelles, dans des publications que nous ne recevions pas...
Entre soi.

D'ailleurs, de jeunes couples ayant tout récemment fait construire sur la commune n'ont pas été informés de la création de la future *ferme éolienne* devant leurs fenêtres.

Blessés par le comportement de la municipalité, le manque de concertation et d'information, nous étions de fait contre le projet d'implantation des 5 aérogénérateurs sur notre commune.

Notre désaccord s'est renforcé au fil de la lecture de rapports, d'articles, d'ouvrages..., qui concluaient pour la plupart sur le leurre de l'énergie éolienne ; sa production aléatoire ; son coût faussé par le soutien de l'Etat (jusqu'à quand ?) ; sa soi-disant propreté ; ses objectifs bien plus financiers qu'écologiques...

(Cf. Eoliennes : le grand vent de la colère – *Le Figaro Magazine* / 26 octobre 2018)

Et le bilan de 20 années d'éolien en Allemagne assombrissait encore le tableau et appelait lui aussi à la réflexion. Selon certains media allemands, en effet, l'industrie de l'éolien dans ce pays serait au bord de l'implosion : <https://www.contrepoints.org/2018/08/12/322224-lindustrie-eolienne-allemande-pourrait-implorer>
<https://lenergeek.com/2014/04/09/le-developpement-des-energies-renouvelables-plafonne-en-allemande/>

Comme on nous avait menti en « omettant » de nous avertir sur ledit projet, on continuait de nous mentir sur l'impact de cet engagement et sur ses retombées sur la commune et ses habitants.

Les bénéfiques devaient être vitaux pour la municipalité en tout cas, pour qu'elle s'accroche à ce projet, sorti au moment de la naissance du projet de Sauzelles et retoqué à l'époque **faute de vent et à cause d'enjeux environnementaux importants.**

Rapport sur le Projet éolien de Sauzelles – page 20 – conclusion du Bureau d'Etudes Jacquel et Chatillon (novembre 2009) : ***Le secteur de Pouligny-Saint-Pierre est donc un secteur qui présente des contraintes écologiques et des sensibilités paysagères avérées. Celles-ci nous ont conduit à émettre une réserve quant à la possibilité d'accueillir un projet éolien sur ce secteur.***

Depuis, le vent a dû souffler et emporter le constat des experts...

Comme il a emporté les paroles du maire du 24 octobre dernier, annonçant, dans les colonnes de *La Nouvelle République*, que le projet était *gelé*... la veille de la mise en place des panneaux annonçant l'ouverture de l'enquête publique !

En novembre, une communication de l'Association de Défense des Propriétaires Fonciers (ADPF) – dont deux conseillers municipaux sont membres ! – reprenait les poncifs de la municipalité et promettait tout à la fois paix et prospérité... à tous ceux qui, comme eux, soutiendraient *le projet éolien des élus de Pouligny-Saint-Pierre* !

Au hasard, quelques *éléments forts* que ce document met en avant et qui me posent question :

- *Les fondations peuvent être complètement enlevées* : la provision de 50 000 € prévue au dossier suffira-t-elle, alors qu'un démantèlement coûterait plusieurs centaines de milliers d'euros selon des constructeurs ?
<http://www.economiamatin.fr/news-60-000-proprietaires-menaces-de-faillite-par-les-eoliennes>
Si le propriétaire ne peut assumer ce démantèlement, est-ce que les habitants de la commune de Pouligny-Saint-Pierre devront y contribuer ? Ou l'aérogénérateur restera-t-il sur place, polluant paysage, sol et nappe phréatique ad vitam aeternam ?
- *Le coût d'un emploi à mi-temps pendant 20 ans* : sauf erreur de ma part, cette promesse ne figure pas dans le projet.
- *Une manne financière* : sauf erreur de ma part, au lieu des 150 000 € proclamés, la Communauté de communes recevra 117 260 € et la municipalité de Pouligny-Saint-Pierre... 6 750 € par an. Même avec une aide supplémentaire éventuelle de la Communauté de commune, est-ce que cela permettra à la municipalité de lancer ses projets de *résidence service pour personnes âgées et la réfection de l'église avec une hôtellerie rurale dans le logis* ?!
- *Diminuer la dépendance au nucléaire et réduire ses déchets* : malheureusement, ni l'un ni l'autre. Après 20 années de production, l'électricité fournie par l'éolien en Allemagne ne couvre pas 20 % des besoins ; et ce pays est devenu le premier pollueur d'Europe. Pour pallier les irrégularités du vent et l'incapacité de l'éolien à couvrir ses besoins en électricité, l'Allemagne a dû construire ou maintenir en service des centrales (à charbon le plus souvent) et augmenter fortement ses émissions de CO².
Selon Mediapart : ***après des années d'incitations et de subventions, le vent et le soleil, l'éolien et le solaire, produisent moins de 1 % de l'énergie consommée sur l'ensemble de la planète.***
<https://blogs.mediapart.fr/pierre-yves-morvan/blog/300814/le-solaire-et-l-eolien-marchent-au-charbon>
- *Une source d'électricité verte à proximité* : l'électricité produite par la *ferme éolienne* de Pouligny-Saint-Pierre ne rejoindra-t-elle pas le réseau général EDF ?
- *L'éolien est économiquement viable* : l'éolien n'enrichit que ses promoteurs, les exploitants de parcs éoliens, les collectivités locales, les propriétaires fonciers...
« assurés d'un rendement garanti par l'Etat très élevé, supérieur à la plupart des produits de placement à la disposition des épargnants et, in fine, les industriels danois, allemands et chinois qui fabriquent et vendent leurs machines et pour lesquels les chimères françaises sont une manne providentielle ! » (Le Figaro Magazine / 26 octobre 2018 / page 52).
Sous la pression de l'Etat, EDF rachète l'énergie éolienne deux fois son prix. Mais jusqu'à quand ?

Le coût élevé de l'énergie solaire et éolienne découle de leurs contraintes physiques et environnementales. Elles sont diffuses, diluées, non fiables et non pilotables : <https://www.contrepoints.org/2018/05/10/315711-oui-le-solaire-et-le-olien-augmentent-vraiment-les-prix-de-lelectricite>

- *Une éolienne est inaudible à 400 m ; une éolienne ne rend pas malade : pourtant le projet annonce que le seuil de tolérance sera dépassé à 650 m, et prévoit un bridage des machines. Pourtant l'Académie de médecine reconnaît un *syndrome éolien* et préconise une distance minimale de 1 500 m entre la première éolienne et les habitations. Le Sénat a proposé 1 000 m, en 2015 ; et, sous la pression des lobbies de l'éolien, les Députés ont ramené cette distance à 500 m. Oubliant le principe de précaution inscrit dans notre Constitution, à l'initiative de Nicolas Hulot !*

Rapport de l'Académie de médecine sur les Nuisances sanitaires des éoliennes terrestres / 9 mai 2017 / Recommandations, page 18 : ... il appert de l'étude de la littérature et des doléances exprimées par de multiples associations de riverains qu'au travers de ses nuisances sonores et surtout visuelles, il affecte la qualité de vie d'une partie des riverains et donc leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé.

[https://reporterre.net/IMG/pdf/pap4 - academie medecine - rapport-sur-les-e_oliennes-m-tran-ba-huy-version-3-mai-2017.pdf](https://reporterre.net/IMG/pdf/pap4_-_academie_medicine_-_rapport-sur-les-e_oliennes-m-tran-ba-huy-version-3-mai-2017.pdf)

On peut rappeler que les nuisances sonores constituent un enjeu classé fort ++ par la Mission Régionale d'Autorité environnementale. Pourtant, page 32 du rapport acoustique, il est indiqué : *Néanmoins, compte tenu des incertitudes liées aux mesurages et aux simulations numériques, il n'est pas possible de conclure de manière catégorique sur la conformité de l'installation.*

- *... l'immobilier n'est pas forcément dévalué : pourtant, les Mutuelles du Mans Assurances (MMA) proposent une *Garantie Revente événements extérieurs*, couvrant notamment la décote d'une maison « victime » de la construction ou de l'installation d'un champ d'éoliennes, par exemple...*
https://docs.wixstatic.com/ugd/adc7dc_c020ce8926a0468b81deda3bf8108998.pdf
<https://www.ppeebp.org/single-post/2017/08/28/Immobilier-Le-bruit-des-%C3%A9oliennes-peut-annuler-une-vente>

Comme l'immobilier, le tourisme est menacé : à Bousé (Vienne), par exemple, un projet d'implantation d'éoliennes met en péril un gîte...

<https://www.lanouvellerepublique.fr/actu/les-eoliennes-menacent-le-gite-de-groupe>

Par ailleurs, comment ignorer que ce projet ne respecte ni l'environnement humain, ni le patrimoine architectural (à commencer par l'église, classée, de Pouligny-Saint-Pierre, au cœur même du village !), ni les sites inventoriés et protégés, du Parc Naturel Régional de la Brenne et de la vallée de la Creuse.

Autant de sites que nous sommes fiers de faire découvrir à notre famille et à nos amis.

Les photomontages minimisent l'impact des mâts sur le paysage (n°6, Pouligny – n° 9 viaduc – n° 13 Fontgombault – n° 35 Mont la Chapelle...) ; ou ils l'ignorent : rien depuis le pont du Blanc, rien sur les Roches, sur la vallée de la Creuse...

Pourtant l'enjeu est classé fort par le porteur de projet :

Les sites naturels de la vallée de la Creuse, de la Voie Verte, de la Réserve Naturelle Régionale des Roches, les co-visibilités avec les églises de Saint-Aigny, de Pouligny-Saint-Pierre, la ville du Blanc (SPR, château Naillac, église Saint-Cyran, etc. ...) mais ce projet porterait également des atteintes aux sites inscrits de l'abbaye de Fontgombault et du château du Bouchet.

Parmi les incohérences et les incertitudes, je ne peux laisser passer sous silence que :

- **L'on ne dispose pas du rapport complet des mesures du vent effectuées par le mât de 100 m** planté à cet effet... pour une durée d'un an ; et donc opérationnel jusqu'au 23 mai 2019...

Rappelons ici que, selon l'ADEME, notre territoire n'est pas propice à l'implantation d'aérogénérateurs. La vitesse du vent se situe entre 4,5 et 5,5 m/seconde. Alors que la vitesse optimale requise est de 12 m/seconde. En continu.

La force du vent influe sur la production d'une éolienne, donc sur l'endroit où elle doit être construite. La vitesse du vent doit être optimale et il faut également que le vent ne souffle pas dans tous les sens, autrement l'éolienne ne pourrait pas tourner correctement.

Entre les cols, au sommet des collines, près de la mer, les éoliennes sont particulièrement efficaces.

<http://tpe.eole.free.fr/fonctionnement.html>

Par ailleurs, selon RTE, au 30 septembre 2018, *la puissance installée augmente et la production diminue, preuve de l'inefficacité du secteur éolien et de l'implantation dans des zones non rentables...*

Ceci confirme la conclusion du Bureau d'Etudes Jacquelin et Chatillon et le rejet du projet, en novembre 2009...

- **L'étude des sols au pied de chaque mât n'a pas été réalisée** : le promoteur ne craint donc pas les mauvaises surprises, dans une région au *sous-sol qui peut*

potentiellement présenter des tassements ou des cavités d'origine karstique.
Les mâts seront-ils implantés coûte que coûte ?

Tant d'approximations, tant d'hypocrisies, tant d'incertitudes. Et au bout du compte, peut-être, 5 aérogénérateurs sur notre commune, et 1 à quelques centaines de mètres de notre habitation !

Quand je pense aux règles strictes auxquelles nous avons dû nous soumettre pour que notre maison ne porte pas préjudice au prieuré classé de Mont la Chapelle...

Alors, comme l'écrivain Yann Queffélec, *pour les éoliennes, je pleure* :

Je me rappelle l'époque où lorsqu'on retournait une seule pierre à marée basse dans une île ou le long du littoral, on était sévèrement puni, et c'est une infraction devant la loi parce qu'on détruisait son écologie si on ne remettait pas le caillou au bon endroit, dans sa souille d'origine. Avec les éoliennes, on n'en a strictement rien à fiche, on se contente de trouver que ça a l'air propre et que c'est tout blanc dans le paysage, alors que c'est monstrueusement destructeur encore une fois d'écologie.

Nous avons fait construire dans la Brenne, pour profiter d'un cadre de vie unique, et pour contribuer, à notre mesure, à la vie et au développement de ce beau territoire. Curieusement, comme bien des habitants « venus d'ailleurs », nous avons l'impression d'être plus attachés à la préservation de ce patrimoine que les Berrichons de souche.

Les aérogénérateurs n'ont toujours pas prouvé qu'ils peuvent s'insérer dans l'environnement et être performants techniquement et économiquement. Alors, pourquoi s'obstiner à vouloir en installer sur la commune de Pouligny-Saint-Pierre ? Ils saccageront à la fois le paysage et l'habitat, sans apporter, en retour, cette énergie propre et abondante qu'il faut encore rechercher.

Je ne peux pas accepter cette situation et j'exprime donc mon opposition à la réalisation du projet de notre municipalité. D'autant qu'il pourrait entraîner à sa suite la mise en œuvre de projets en attente, conduisant à des dérives incontrôlables à l'intérieur du Parc Naturel Régional de la Brenne.

Les défenseurs de la *ferme éolienne* de Pouligny-Saint-Pierre ont-ils pris la mesure de tout cela ?

Madame, Messieurs les Commissaires enquêteurs, merci beaucoup pour le temps et l'intérêt accordés à lire mon courrier et mes arguments.

Avec mes sentiments respectueux et les meilleurs,

Gérard Miard